

**Séance du 9 avril 2015**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.***

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Adjointes ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Etchegaray, Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde, M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu, Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES** – Responsable du Muséum d'histoire naturelle – Continuité d'un emploi permanent de catégorie A en application de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A l'instar de nombreux muséum d'histoire naturelle en France, le muséum de la ville possède des collections hétéroclites, touchant aux domaines de la zoologie, de la botanique, de la géologie et de l'ethnologie, visibles en partie lors des expositions temporaires. Le muséum propose également une exposition permanente, organisée autour de la faune et de la flore des Barthes de la Nive, ainsi que de la biodiversité des Pyrénées océanes.

Par délibérations en date du 23 juillet 2009 et du 31 mai 2012, le conseil municipal a créé, puis renouvelé, un poste de responsable du Muséum d'histoire naturelle.

Depuis 2009, ce poste est occupé par le même agent contractuel faute de candidature de fonctionnaires correspondant à sa spécificité. Le contrat de l'agent qui assure actuellement ces fonctions arrive à échéance le 31 juillet 2015.

Il est proposé d'assurer la continuité du poste, à compter du 1<sup>er</sup> août 2015, de responsable du muséum d'histoire naturelle à temps complet. L'agent continuera à être rattaché à la Direction générale des services techniques. Il assurera les missions détaillées dans le contrat de travail correspondant.

Au regard du profil de poste et de la fonction à remplir, l'agent devra justifier d'une expérience similaire et être titulaire d'un DEA de muséologie des sciences naturelles et humaines et d'une maîtrise de biologie des populations et des écosystèmes. La rémunération sera calquée sur l'échelle indiciaire d'attaché territorial de conservation du patrimoine, à laquelle s'ajoutera la prime annuelle « bon de vacances » que perçoit l'ensemble du personnel en fin d'année. L'agent bénéficiera en outre du régime indemnitaire lié au grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine. Ce régime indemnitaire suivra le sort du traitement.

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui permet le recrutement d'un contractuel « pour un emploi de catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient ». Cet emploi sera soumis, conformément à la réglementation, aux dispositions du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié qui régit le statut des agents non titulaires.

Il est proposé au conseil municipal d'acter la continuité du poste de responsable du Muséum d'histoire naturelle à temps complet et d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel à compter du 1<sup>er</sup> août 2015, dans les conditions ci-dessus énoncées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.